



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/RES/48/195  
16 mars 1994

---

Quarante-huitième session  
Point 100 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/48/726)]

48/195. Assistance au Yémen

L'Assemblée générale,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général 1/,

Rappelant ses résolutions 45/193 et 45/222 du 21 décembre 1990, 46/174 du 19 décembre 1991 et 47/179 du 22 décembre 1992 et la résolution 1991/62 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991, prenant note de la résolution 1993/58 du Conseil, en date du 29 juillet 1993, et rappelant les décisions 91/19 et 91/20 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 25 juin 1991 2/,

Soulignant qu'il est important d'appliquer toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que les décisions pertinentes du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement,

Prie le Secrétaire général de suivre l'application de toutes les résolutions pertinentes et de lui présenter à sa cinquantième session un rapport détaillé à ce sujet.

86e séance plénière  
21 décembre 1993

---

1/ A/48/320.

2/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément n° 13 (E/1991/34), annexe I.